

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES.

ARRONDISSEMENT	Pointe-Claire
ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Permis
ZONAGE	A, B, C1, C2
ZONE DISPONIBLE	150 000 PI.CA. - 325 000 PI.CA.
BUREAU	10% + construire selon les spécifications
HAUTEUR CLAIRE	32'
PORTÉE DE LA COLONNE	40 pi x 50 pi
QUAIS DE CHARGEMENT	1 x 10,000SF, équipé d'un niveleur de quai mécanique de 35,000lbs (entre 40 et 53 disponibles)
PORTES ENTRÉES	Tel que requis
DALLE	La dalle sur sol de l'entrepôt / usine doit avoir une épaisseur de 6", béton 25 MPA, renforcée avec des fibres d'acier à un taux de 20 kg / m ³ . La dalle de bureau sur sol doit avoir une épaisseur de 5", 25 MPA en béton, non renforcée
TOIT	Système TPO
SYSTÈME D'ARROSAGE	ESFR - Par Code du Québec (chap.1) (Code national du bâtiment) NFPA
SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE	LED
CVC	Bureau: L'espace de bureau sera climatisé avec des unités sur le toit (10% inclus). Entrepôt: unités au gaz inclus
ÉLECTRIQUE	L'entrée électrique est de 2000-2500 KVA. L'entrée 400 ampères par locataire